



RAPPORT D'ACTIVITÉS SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025- 2026

Avril 2026



Institut national
de psychiatrie légale
Philip-Pinel
ANRS
Université
de Montréal





CONCEPTION ET RÉALISATION

RÉALISATION DU RAPPORT

Jérôme Ribesse, directeur général (SSE),
en collaboration avec les membres du
comité SEDD

RÉDACTION

David Clément en collaboration avec
Jérôme Ribesse

RÉVISION

Annie Côté, directrice des services
techniques & projet majeur

David Clément, adjoint à la direction des
services techniques & projet majeur

CONCEPTION GRAPHIQUE

Louis Aubin Communication

Rédigé à l'intention de l'Institut national de
psychiatrie légale Philippe-Pinel

Tous les crédits photos sont Institut
national de psychiatrie légale Philippe-
Pinel

Dans ce document, le genre masculin est
utilisé dans le seul but de ne pas alourdir le
texte.

© **Avril 2026** Droits d'auteur. Ce document
est la propriété de l'Institut national de
psychiatrie légale Philippe-Pinel. Toute
reproduction, de tout ou partie de ce
document, nécessite une autorisation de
leur part.

TABLE DES MATIÈRES

Conception et réalisation	2
Mot de la directrice des services techniques & projet majeur	5
Préambule	6
Contexte	6
Membres du comité SEDD	7
La santé environnementale à l'Institut, en images	8
Orientation 1 Gouvernance	10
Orientation 2 efficacité énergétique	12
Orientation 3 Gestion de l'eau	14
Orientation 4 Gestion des matières résiduelles	16
Orientation 5 Gestion de la mobilité durable	20
Orientation 6 Bâtiments durables	21
Orientation 7 Qualité de l'air	22
Orientation 8 Alimentation durable	23
Orientation 9 Approvisionnements	25
Orientation 10 Promotion de la santé environnementale	26
Orientation 11 Biodiversité	28
Orientation 12 Atténuation et mitigation des changements climatiques	33

Figures

Figure 1. Évolution de la consommation d'énergie	12
Figure 2. Évolution de la consommation d'eau	15
Figure 3. Évolution des quantités de matières résiduelles générées par les activités de l'Institut	17
Figure 4. Évolution des coûts de gestion des matières résiduelles	18
Figure 5. Évolution des quantités de miel produit par les deux ruches de l'Institut	31



MOT DE LA DIRECTRICE DES SERVICES TECHNIQUES & PROJET MAJEUR

C'est avec une grande fierté que je vous présente le rapport d'activités 2025 2026 du Comité en santé environnementale et développement durable (SEDD) de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe Pinel.

L'année qui s'achève s'est déroulée dans un contexte économique exigeant, marqué par des contraintes budgétaires importantes et la nécessité de faire preuve d'une grande rigueur dans la gestion de nos ressources. Malgré ces défis, et malgré le nombre restreint de personnes qui composent le comité SEDD, de nombreuses actions structurantes et porteuses de sens ont été réalisées. Ces résultats témoignent de l'engagement, de la persévérance et du professionnalisme exemplaire des membres du comité, soutenus par plusieurs directions, équipes et partenaires.

Les faits saillants présentés dans ce rapport illustrent concrètement l'impact de ces efforts : réduction significative à la source des matières résiduelles, amélioration continue de l'efficacité énergétique et de la gestion responsable de l'eau, initiatives structurantes en alimentation responsable, en mobilité durable, en qualité de l'air et en biodiversité. Ces réalisations démontrent qu'il est possible de maintenir une démarche ambitieuse et cohérente en développement durable, même dans un environnement institutionnel complexe.

Je tiens également à souligner avec une fierté toute particulière l'évolution de notre démarche, qui inclut désormais davantage nos patients. Leur participation à certaines initiatives et activités environnementales

vient enrichir notre approche et donne un sens encore plus profond à nos actions. Les patients se montrent très concernés par les enjeux de développement durable et leur implication confirme que ces valeurs sont partagées au delà des équipes, au cœur même de notre milieu de vie et de soins.

Cette dimension inclusive renforce la portée humaine, éducative et collective de notre démarche SEDD.

Je souhaite remercier sincèrement les membres du comité SEDD pour leur travail remarquable, leur créativité et leur ténacité, ainsi que l'ensemble des directions, des équipes et des partenaires qui contribuent, chacun à leur manière, à faire progresser la santé environnementale à l'Institut Philippe Pinel.

Ce rapport reflète le chemin parcouru au cours de la dernière année et constitue une source d'inspiration pour poursuivre collectivement nos efforts, avec fierté, cohérence et engagement, au bénéfice de notre communauté et de l'environnement.



Annie Côté
Directrice des services
techniques et projet majeur
Pour le Comité en Santé
Environnementale et
Développement Durable (SEDD)

PRÉAMBULE

Le rapport d'activités 2025 2026 illustre de façon concrète l'engagement soutenu de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe Pinel envers les enjeux liés à la relation entre la santé et l'environnement. À travers ce document, l'Institut souhaite rendre compte, de manière transparente et structurée, des réalisations accomplies et de la mise en œuvre des actions prévues au Plan d'action 2025 2026 en santé environnementale et développement durable.

Ce rapport a également pour objectif d'informer l'ensemble des parties prenantes – patients, employés, membres de la direction, médecins, membres de la communauté ainsi que partenaires internes et externes – des efforts déployés pour intégrer des pratiques responsables, durables et favorables à la santé dans les activités de l'établissement.

Cette neuvième année de mise en œuvre du plan d'action a été marquée par l'initiation de nouvelles actions structurantes, tout en permettant la consolidation et l'amélioration continue de nombreuses pratiques déjà en place. Elle témoigne d'une volonté constante de renforcer une culture organisationnelle axée sur le développement durable, l'amélioration de la qualité de vie et la responsabilité environnementale, au bénéfice tant de la population desservie que du personnel et de la collectivité.

CONTEXTE

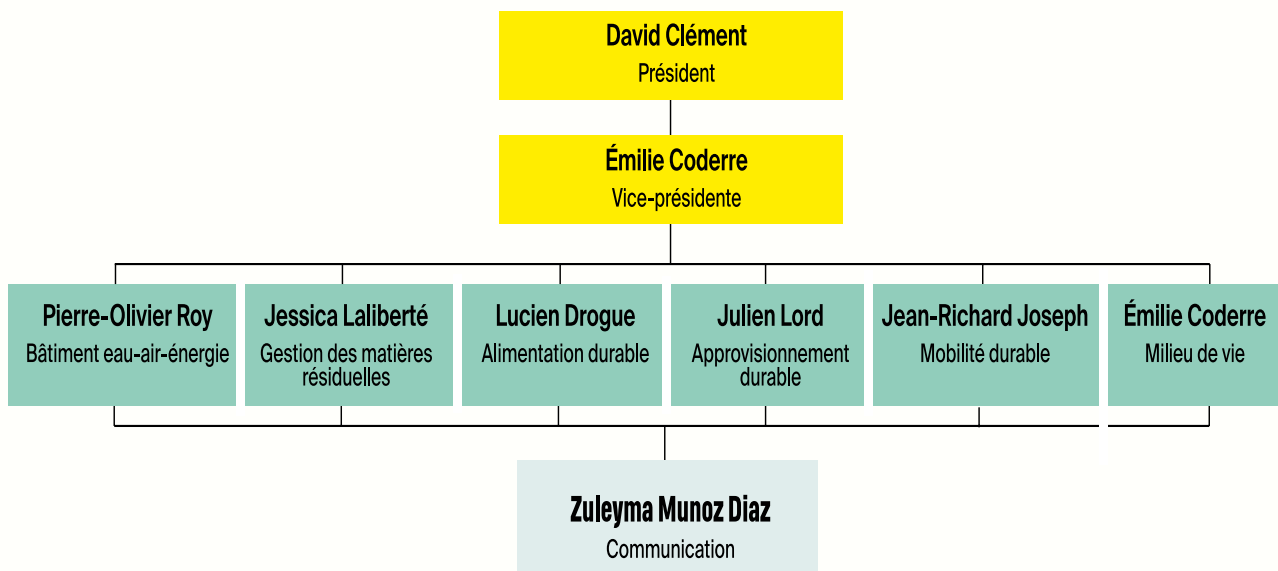
Le Plan d'action s'inscrit dans une démarche systémique fondée sur la reconnaissance du lien étroit et indissociable entre la santé humaine et l'environnement. Considérant que l'être humain évolue en constante interaction avec son milieu de vie, l'influence de l'environnement sur la santé physique, mentale et sociale est au cœur des préoccupations organisationnelles.

Dans cette perspective, l'Institut national de psychiatrie légale Philippe Pinel, conformément à sa mission et à ses valeurs, s'est engagé à mettre en place, maintenir et promouvoir des environnements sains, sécuritaires et favorables à la santé. Cet engagement se traduit par l'intégration de principes de santé environnementale et de développement durable dans la planification, les pratiques et les décisions organisationnelles, contribuant ainsi au bien être des usagers, du personnel et de la collectivité.

MEMBRES DU COMITÉ SEDD

- **David Clément**, adjoint DST et président du comité
- **Émilie Coderre**, agente administrative, DSP et vice-présidente du comité
- **Sarah Lamarre**, Technicienne en administration, DST
- **Pierre-Olivier Roy**, chef des activités techniques
- **Jessica Laliberté**, Cheffe de service d'hygiène et salubrité & buanderie-lingerie
- **Jean-Philippe Savoie**, ouvrier général, DST
- **Anick Gravel**, cheffe d'équipe service d'hygiène et salubrité
- **Lucien Drogue**, chef du service d'alimentation
- **Pierre Chalifour**, chef de service – projet de modernisation
- **Julien Lord**, agent approvisionnement
- **Alice Braud**, agente d'information DRHCAJ,
- **Audrey Damienville**, psychiatre
- **Jean-Philippe Gagnon**, APPR recherche et enseignement
- **Jean-Richard Joseph**, chef service de la sécurité
- **Jessy Vacca**, APPR, Dsp, Responsable bureau expérience patient
- **Zuleyma Munoz Diaz**, technicienne en communication (en congé de maternité)
- **Inna Shumilov**, conseillère en soins, prévention et contrôle des infections

Comité SEDD — Organigramme



LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE À L'INSTITUT, EN IMAGES



39%

TAUX DE DIVERSION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

SOIT LA MEILLEURE PERFORMANCE
OBSERVÉE À CE JOUR, EN PROGRESSION
MARQUÉE DEPUIS 2022-2023



2 226KG

RÉSIDUS ALIMENTAIRES DÉTOURNÉS

DE L'ENFOUISSEMENT EN SIX MOIS
GRÂCE À LA COLLECTE MUNICIPALE
AMORCÉE EN OCTOBRE 2025



5 240

PORTIONS ALIMENTAIRES

REDISTRIBUÉES À DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES ENTRE LE 1^{ER}
AVRIL 2025 ET LE 31 MARS 2026 VIA
LE PARTENARIAT AVEC LA TABLÉE
DES CHEFS



686

KITS DE PLATS RÉUTILISABLES

ONT ÉTÉ GRATUITEMENT DISTRIBUÉS
AUX EMPLOYÉS, CONTRIBUANT À LA
RÉDUCTION DES CONTENANTS À
USAGE UNIQUE



SUIVI ÉNERGÉTIQUE ET HYDRIQUE STRUCTURÉ

DONNÉES D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ
NATUREL, DE MAZOUT ET D'EAU
COMPILÉES ET DÉCLARÉES SUR ENERGY
STAR PORTFOLIO MANAGER,
CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DE LA
VILLE DE MONTRÉAL ET DE SANTÉ QUÉBEC



SOUS COMPTEURS D'EAU EN DÉPLOIEMENT

INSTALLATION COMPLÉTÉE POUR
PLUSIEURS SYSTÈMES MAJEURS
(CHAUFFAGE, EAU REFROIDIE, VAPEUR,
ETC.), AVEC DES AJOUTS PRÉVUS À LA
BUANDERIE ET À LA PISCINE



MOBILITÉ DURABLE SOUTENUE

ENCLOS SÉCURISÉ DE 20 PLACES
DE STATIONNEMENT VÉLO, ACCÈS
À 5 DOUCHES, ET MISE EN PLACE
D'UN SYSTÈME DE RETOUR
GARANTI À DOMICILE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DU MILIEU DE VIE ET DE SOINS

L'Institut poursuit une approche distinctive en intégrant activement les patients aux actions de santé environnementale et de développement durable. En 2025-2026, cette volonté s'est concrétisée par:



LA PARTICIPATION DE PATIENTS À DES ACTIVITÉS APICOLES ÉDUCATIVES



LA DISTRIBUTION DE POTS DE P1 MIEL À DEUX REPRISES DANS L'ENSEMBLE DES UNITÉS DE VIE



L'ENTRETIEN D'UN POTAGER PAR LES PATIENTS, EN PARTENARIAT AVEC L'HORTICULTURE



LA REVITALISATION DES ESPACES VERTS ET L'AJOUT DE VÉGÉTALISATION INTÉRIEURE (MUR VÉGÉTAL).

Ces initiatives renforcent le lien entre développement durable, milieu de vie, bien être et rétablissement, tout en donnant un sens concret aux actions menées.

ORIENTATION 1 | GOUVERNANCE



➔ **ÉLABORER UN RAPPORT ANNUEL 2024-2025 EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Dans un souci de transparence, de reddition de comptes et de valorisation des actions réalisées, le comité de santé environnementale et de développement durable (SEDD) a procédé à l'élaboration du rapport annuel 2024-2025. Ce document vise à présenter de façon structurée et détaillée les actions mises en œuvre, les résultats obtenus ainsi que les faits saillants liés à l'application du Plan d'action en santé environnementale et développement durable de l'Institut.
- Le rapport annuel 2024-2025 a été publié en juin 2025 et constitue un outil clé de communication auprès des différentes parties prenantes, incluant les patients, la direction, les employés, les partenaires internes et externes ainsi que la communauté. Il permet de documenter l'évolution des initiatives, de mesurer les progrès réalisés et de soutenir la planification des actions futures, tout en assurant une cohérence avec les orientations organisationnelles et les attentes du réseau de la santé.

➔ **ÉLABORER UN PLAN DE COMMUNICATION SPÉCIFIQUE À LA MISE EN ŒUVRE DU PRÉSENT PLAN D'ACTION VISANT LES PATIENTS, LES VISITEURS ET LES EMPLOYÉS**

- Le service des communications poursuit ses efforts pour assurer la diffusion des activités du comité SEDD, tant auprès de ses publics interne qu'externe. En effet, en 2025-2026, il a accompagné le comité SEDD dans la promotion de nouveaux projets, notamment la réduction des plats jetables à la cafétéria au profit de plats réutilisables distribués aux employés.
- Le service des communications a offert un soutien-conseil en stratégie de communication, suivi d'un plan de diffusion, ce qui a permis d'appuyer l'équipe du comité à toutes les étapes de cette initiative, tant sur le plan de la promotion que de la diffusion de l'information.
- Le service des communications poursuit également sa collaboration avec les membres du comité afin de mettre en valeur les actions nécessitant une visibilité externe, en les arrimant à des événements majeurs, tels que certaines journées mondiales inscrites dans notre calendrier éditorial, et ce, dans le but de promouvoir les propres actions du comité SEDD.
- Voici, ci-contre les contenus les plus performants sur nos réseaux sociaux au cours de la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 :



Jour de la terre (22 avril 2025)



Semaine canadienne de l'environnement (1er au 7 juin 2025)



Apiculture urbaine à l'Institut (21 août 2025)

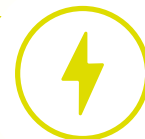


Journée du recyclage (18 mars 2026)

En intégrant les actions du comité SEDD à notre calendrier de diffusion sur les réseaux sociaux, nous souhaitons, au-delà de mettre en valeur les initiatives concrètes menées depuis plusieurs années :

- Asseoir la notoriété des pratiques de développement durable à l'Institut ;
- Renforcer les bonnes pratiques environnementales auprès de notre communauté interne, mais aussi plus largement auprès de notre public externe ;
- Démontrer les actions concrètes et le dynamisme du comité SEDD auprès de notre public externe, et ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'Institut.

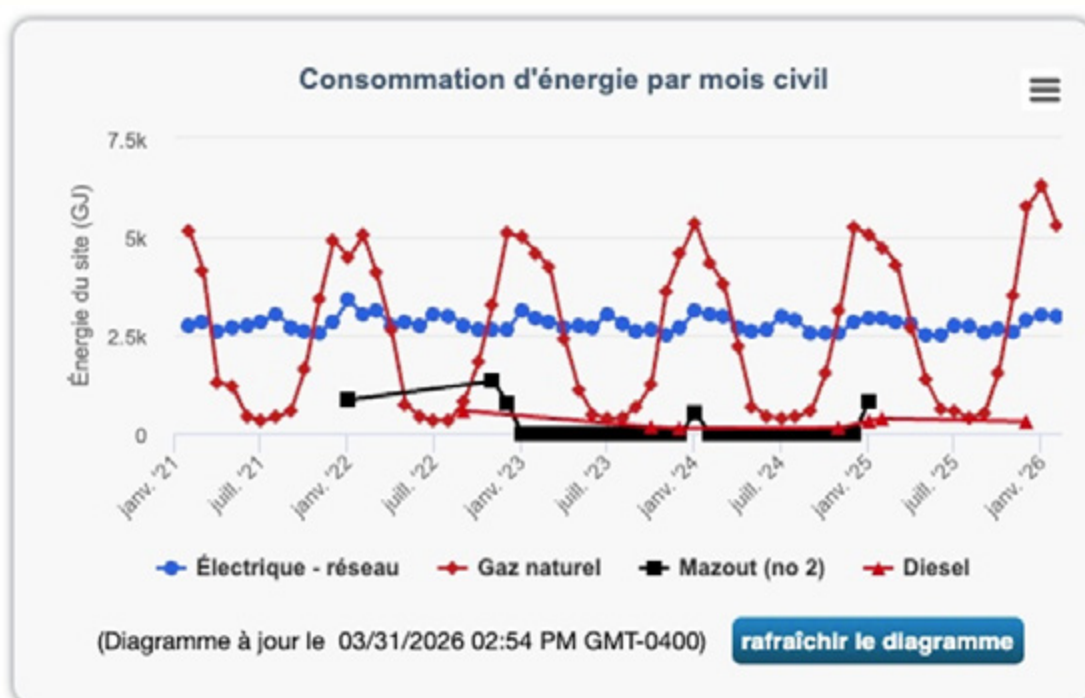
ORIENTATION 2 | EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



⇒ COMPILER LES DONNÉES DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE MENSUELLE ET LES TÉLÉVERSER SUR LE PORTAIL ENERGY STAR PORTFOLIO MANAGER

- Dans une perspective de suivi rigoureux de la performance énergétique et de conformité aux exigences réglementaires et organisationnelles, l'Institut procède à la compilation systématique des données de consommation d'énergie sur une base mensuelle. Ces données concernent l'ensemble des principales sources d'énergie utilisées par l'établissement, soit l'électricité, le gaz naturel et le mazout.
- Les informations recueillies sont consolidées annuellement par les équipes responsables, puis téléversées sur le portail Energy Star Portfolio Manager, un outil de référence reconnu permettant d'analyser, de comparer et de suivre la performance énergétique des bâtiments. Cette démarche assure une collecte structurée et standardisée des données, facilitant le suivi longitudinal des consommations et l'identification des tendances.
- L'utilisation du portail Energy Star Portfolio Manager permet également à l'Institut de documenter ses efforts en matière d'efficacité énergétique, de répondre aux exigences applicables, notamment celles liées à la divulgation des données énergétiques, et de soutenir la planification d'actions d'amélioration continue. Ce suivi constitue un levier essentiel pour orienter les décisions en matière de gestion énergétique, optimiser les pratiques opérationnelles et réduire l'empreinte environnementale globale de l'Institut.

Figure 1. Évolution de la consommation d'énergie (Source : EnergyStar Portfolio Manager)



↳ **RÉPONDRE AUX EXIGENCES DE LA VILLE DE MONTRÉAL EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT SUR LA DIVULGATION ET LA COTATION DES ÉMISSIONS DE GES DES GRANDS BÂTIMENTS**

- Dans le cadre de ses obligations réglementaires et de sa démarche de transparence en matière de performance environnementale, l'Institut s'assure de respecter les exigences de la Ville de Montréal relatives au Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de gaz à effet de serre (GES) des grands bâtiments. Ce règlement vise à améliorer la connaissance des consommations énergétiques et à soutenir la réduction des émissions associées aux bâtiments de grande superficie.
- À cet effet, l'Institut a procédé à la mise à jour complète de ses données de consommation énergétique pour l'année 2025, incluant l'électricité, le gaz naturel et le mazout. Ces données ont été téléversées sur le portail Energy Star Portfolio Manager, conformément aux exigences de la Ville de Montréal et de Santé Québec. Ce portail constitue l'outil de référence reconnu pour la collecte, l'analyse et la comparaison des données énergétiques des bâtiments.
- Cette démarche permet non seulement d'assurer la conformité réglementaire de l'Institut, mais également de documenter de manière rigoureuse sa performance énergétique, de suivre l'évolution des consommations dans le temps et de soutenir la planification d'actions futures en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de GES. Elle s'inscrit pleinement dans la volonté de l'Institut d'adopter des pratiques responsables, cohérentes avec les orientations gouvernementales et les objectifs de développement durable du réseau de la santé.

↳ **RENDRE FACILEMENT ACCESSIBLES DES MANUELS D'INSTRUCTION DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS MAJEURS ET DES SOUS-SYSTÈMES CONNEXES (COMPRENANT LES PARAMÈTRES DES RÉGLAGES ET/OU LES PROCÉDURES DE DÉPANNAGE DE BASE)**

- Afin d'assurer une gestion efficace, sécuritaire et pérenne des équipements, l'Institut a procédé à la numérisation des manuels d'instruction de l'ensemble des équipements majeurs ainsi que des sous systèmes connexes. Ces documents incluent notamment les paramètres de réglage, les consignes d'utilisation et les procédures de dépannage de base, essentiels au bon fonctionnement des installations.
- L'ensemble de ces manuels est désormais facilement accessible sur le réseau intranet de l'Institut, permettant aux équipes concernées de consulter rapidement l'information pertinente au moment opportun. Cette accessibilité favorise une meilleure autonomie des équipes techniques, contribue à réduire les délais d'intervention et soutient la continuité des opérations.
- Cette démarche s'inscrit dans une approche d'optimisation des pratiques d'entretien et d'exploitation, tout en contribuant à la durabilité des équipements, à la réduction des risques d'erreurs opérationnelles et à l'amélioration globale de la performance des systèmes. Elle participe également aux objectifs de santé environnementale et de développement durable de l'Institut, en soutenant une utilisation plus efficiente des équipements et en limitant les déplacements et les impressions inutiles.

ORIENTATION 3 | GESTION DE L'EAU



⇒ **COMPILER LES DONNÉES DE CONSOMMATION D'EAU MENSUELLE ET LES TÉLÉVERSER SUR LE PORTAIL ENERGY STAR PORTFOLIO MANAGER**

- À l'instar de la démarche mise en place pour le suivi des consommations énergétiques (voir Orientation 2 – Efficacité énergétique), l'Institut procède à la compilation systématique des données de consommation d'eau sur une base mensuelle.
- Les données recueillies sont consolidées annuellement et téléversées sur le portail Energy Star Portfolio Manager, assurant ainsi une approche cohérente, standardisée et intégrée du suivi des consommations énergétiques et hydriques de l'établissement.
- Cette démarche permet de suivre l'évolution de la consommation d'eau dans le temps, de soutenir l'analyse des tendances et d'orienter la planification d'actions visant une utilisation plus efficiente et responsable de la ressource, en cohérence avec les objectifs globaux de performance environnementale de l'Institut

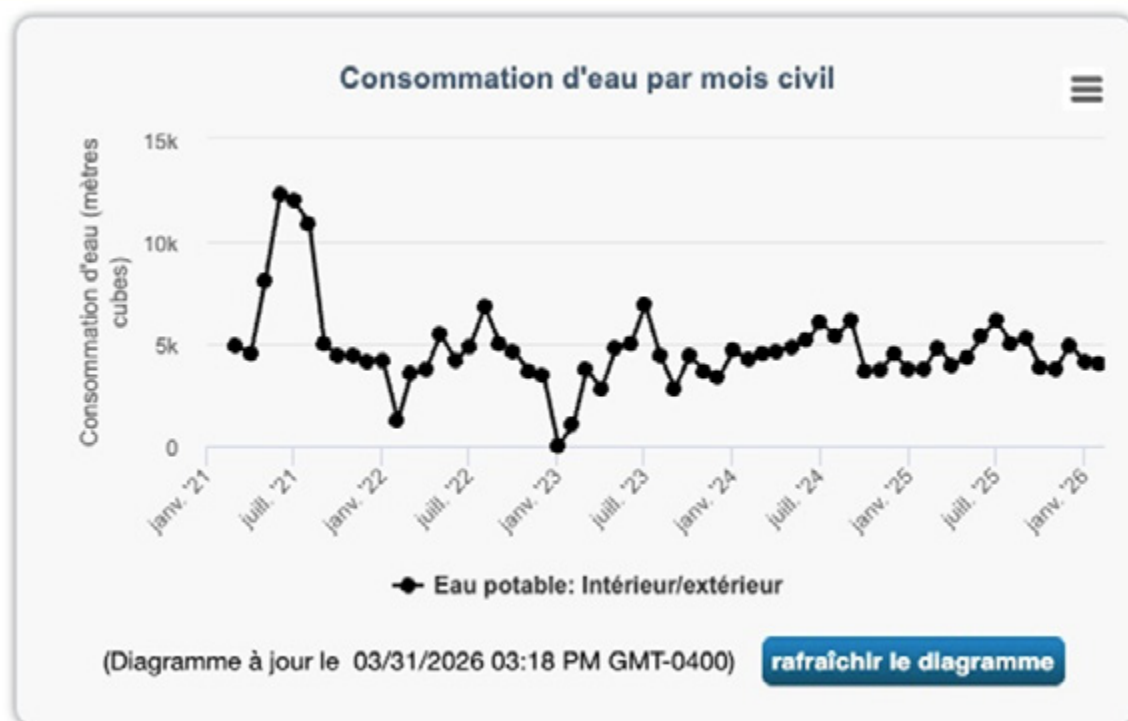
⇒ **DRESSER L'INVENTAIRE DES SYSTÈMES UTILISANT DE L'EAU ET ESTIMER LES BESOINS POUR QUE CEUX-CI SOIENT LE PLUS ÉCONOMES POSSIBLE**

- Dans une perspective de gestion responsable de l'eau et d'amélioration continue de l'efficacité des installations, l'Institut a procédé à l'inventaire des principaux systèmes utilisant de l'eau, afin d'évaluer leur performance et d'identifier des pistes d'optimisation. Cet exercice vise à mieux comprendre les usages, à cibler les équipements présentant un potentiel de réduction de la consommation et à orienter les interventions futures.
- L'analyse réalisée indique que l'ensemble des systèmes utilisant de l'eau à l'Institut, bien qu'ils ne soient pas certifiés WaterSense, présentent des caractéristiques et des performances qui s'en rapprochent. Cette situation témoigne des efforts déjà consentis en matière de choix d'équipements et de pratiques visant une utilisation plus efficiente de la ressource.
- Dans la prochaine année, un effort particulier sera consacré à la réduction du nombre de systèmes de chasse automatique, afin de limiter les déclenchements inutiles et d'optimiser la consommation d'eau associée à ces dispositifs. Cette orientation s'inscrit dans une démarche progressive d'amélioration des installations, visant à réduire les volumes d'eau utilisés tout en maintenant des niveaux adéquats de fonctionnalité, d'hygiène et de sécurité.
- L'ensemble de ces actions contribue à renforcer la démarche de développement durable de l'Institut, en favorisant une utilisation plus judicieuse de l'eau et en soutenant l'atteinte des objectifs de performance environnementale établis.

⇒ **INSTALLER DES SOUS-COMPTEURS D'EAU**

Figure 2. Évolution de la consommation d'eau

(Source : EnergyStar Portfolio Manager)



- Dans une perspective d'amélioration de la gestion responsable de l'eau et de suivi précis des consommations, l'Institut a entrepris l'installation progressive de sous compteurs d'eau pour ses principaux systèmes et secteurs d'activités. Cette démarche vise à obtenir une meilleure compréhension des usages, à identifier les zones à fort potentiel d'optimisation et à soutenir une prise de décision éclairée en matière de conservation de l'eau.
- À l'heure actuelle, des sous compteurs sont déjà installés pour plusieurs systèmes stratégiques, incluant le chauffage, l'eau refroidie, la tour d'eau, l'eau adoucie ainsi que la production de vapeur. Ces équipements permettent de suivre plus finement la consommation d'eau liée aux infrastructures techniques et aux processus opérationnels majeurs de l'Institut.
- Dans une optique de bonification de ce dispositif, l'installation de nouveaux sous compteurs est prévue au cours de la prochaine année pour des secteurs à forte consommation d'eau, soit la buanderie et la piscine. L'ajout de ces points de mesure permettra de compléter le réseau de suivi et d'assurer une couverture plus exhaustive de l'ensemble des usages significatifs.
- Une fois l'ensemble des sous compteurs installés et opérationnels, l'Institut disposera d'un portrait précis, détaillé et fiable de sa consommation d'eau, facilitant l'identification des inefficiences, la mise en place de mesures correctives ciblées et l'évaluation des retombées des actions de réduction. Cette initiative s'inscrit pleinement dans la démarche de santé environnementale et de développement durable de l'Institut, en soutenant une utilisation plus responsable et durable de la ressource en eau.

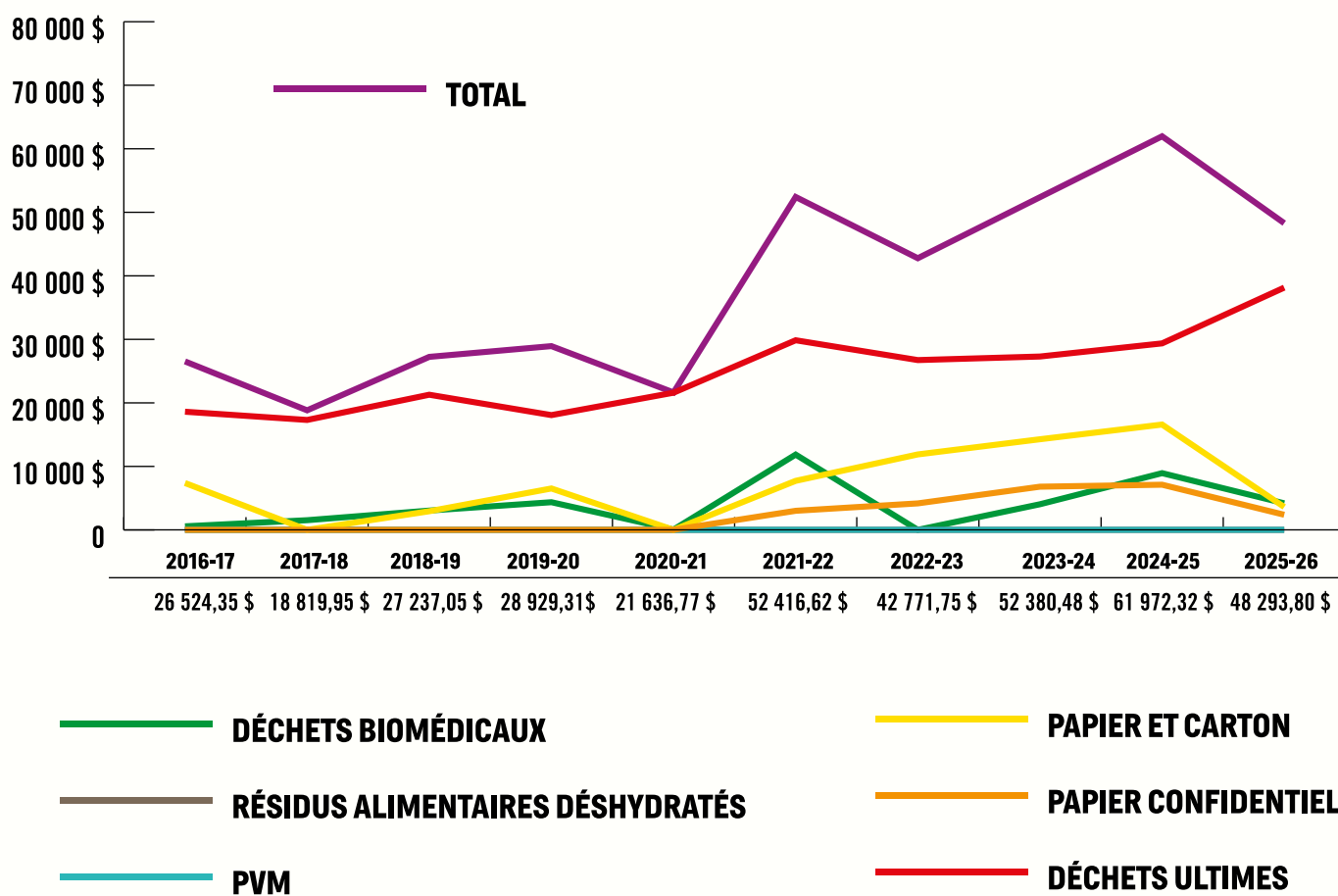
ORIENTATION 4 | GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



⇒ **TENIR À JOUR LE REGISTRE GMR SUR UNE BASE ANNUELLE**

- Dans une optique de suivi rigoureux et structuré de la performance environnementale de l'Institut, la direction des services techniques assure la tenue et la mise à jour annuelle du registre de gestion des matières résiduelles (GMR). Cet exercice est réalisé de manière continue depuis l'hiver 2017, à l'aide d'un fichier Excel spécifiquement conçu par l'équipe de Synergie Santé Environnement (SSE).
- Ce registre centralise l'ensemble des données liées à la gestion des matières résiduelles, incluant notamment les volumes générés, les coûts associés ainsi que les redevances applicables pour chacune des filières de gestion (déchets ultimes, recyclage, matières organiques, matières confidentielles, etc.). Il permet ainsi d'assurer une traçabilité complète de l'évolution des quantités de matières résiduelles produites par l'Institut, de même que des coûts engendrés par leur gestion.
- La mise à jour annuelle de ce registre constitue un outil essentiel de reddition de comptes et de suivi longitudinal. Elle permet d'identifier les tendances, d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place, de soutenir le calcul d'indicateurs clés tels que le taux de diversion, et d'orienter la prise de décision en matière de gestion des matières résiduelles. Ce suivi structuré contribue également à assurer la cohérence des actions avec les objectifs du Plan d'action en santé environnementale et développement durable, ainsi qu'avec les exigences réglementaires et institutionnelles applicables.

Figure 4. Évolution des coûts de gestion des matières résiduelles (Source : Registre GMR, SSE)



➔ **ÉTENDRE LA COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES À L'ENSEMBLE DES SECTEURS DE L'INSTITUT, INCLUANT LA CAFÉTÉRIA, LE SECTEUR ADMINISTRATIF ET LES UNITÉS DE VIE**

- Dans le but d'optimiser la gestion des matières résiduelles et de réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement, un projet d'extension de la collecte des résidus alimentaires à plusieurs secteurs de l'Institut a été amorcé. Cette démarche visait à étendre progressivement la collecte des matières organiques au delà des services alimentaires, afin de préparer une implantation plus globale incluant la cafétéria, le secteur administratif et, à terme, les unités de vie.
- À cet effet, la firme STRATZER a été mandatée pour dresser un plan de gestion des matières résiduelles de l'Institut. Cet exercice a permis de réaliser un diagnostic de la situation existante et de proposer différents scénarios d'optimisation pour la collecte des résidus alimentaires, laquelle était déjà en place depuis plusieurs années au sein des services alimentaires. Les recommandations formulées ont servi de base à la mise en œuvre d'actions concrètes et structurées.
- À la suite de ce travail, l'Institut est entré en contact avec l'arrondissement afin d'obtenir l'accès à la collecte municipale des résidus alimentaires. Dans ce contexte, sept bacs bruns d'une capacité de 240 litres ont été livrés à l'Institut et mis en service pour un usage exclusif à la cuisine. La collecte municipale a débuté en octobre 2025, marquant une étape importante dans la formalisation et la pérennisation de cette filière de valorisation.
- Selon les estimations réalisées, cette initiative a permis, sur une période d'environ six mois, de collecter 2 226 kilogrammes de résidus alimentaires, lesquels ont ainsi été détournés des sites d'enfouissement. Cette action contribue de manière significative à l'amélioration du taux de diversion de l'Institut et s'inscrit dans une démarche progressive visant l'élargissement de la collecte des matières organiques à d'autres secteurs de l'établissement.

➔ **SUIVRE L'ÉVOLUTION ANNUELLE DES TAUX DE DIVERSION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- Le taux de diversion mesure la proportion de matières résiduelles (recyclage, compostage, réutilisation) détournées de l'enfouissement ou de l'incinération par rapport au total des déchets produits.
- Le taux de diversion des matières résiduelles affiche une progression nette sur l'horizon 2016-2017 à 2025-2026, passant de 12 % au début de la série à 39 % en fin de période, ce qui représente la meilleure performance observée. Cette tendance globale à la hausse n'est toutefois pas linéaire : une première période est marquée par un niveau relativement faible et variable (12 % en 2016-2017 et 2017-2018, 17 % en 2018-2019, puis un retour autour de 13-14 % entre 2019-2020 et 2020-2021, avant un creux à 10 % en 2021-2022). À compter de 2022-2023, on constate un changement de palier significatif, avec une hausse à 24 %, suivie d'une montée à 30 % en 2023-2024. L'année 2024-2025 traduit une consolidation à un niveau élevé (29 %), ce qui suggère une stabilisation des acquis avant l'accélération de 2025-2026, où l'Institut atteint 39 %, confirmant une dynamique récente

ORIENTATION 5 | GESTION DE LA MOBILITÉ DURABLE



➔ TROUVER UNE SOLUTION POUR FACILITER L'ACCÈS AU NIVEAU ATELIER/LOISIRS

- Dans le but d'améliorer l'accessibilité au niveau dédié aux ateliers et aux loisirs, une solution technique a été identifiée par le comité. Cette option, dont le coût est estimé à environ 20 000 \$, permettrait de faciliter l'accès à ce secteur pour les usagers et d'améliorer la fonctionnalité globale des espaces concernés.
- Le comité est actuellement en attente de l'octroi du budget requis afin de pouvoir procéder à la mise en œuvre de cette solution. Une fois le financement confirmé, les démarches nécessaires seront amorcées pour concrétiser ce projet.

➔ METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE «RETOUR GARANTI À DOMICILE» LORS DE SITUATION INATTENDUE OU D'URGENCE

- Dans l'objectif de soutenir les modes de transport durables et de réduire les freins liés aux déplacements domicile travail, un système de « retour garanti à domicile » a été mis en place par la Direction des ressources humaines.
- Ce mécanisme vise à offrir aux employés une solution sécuritaire et rassurante leur permettant de rentrer à domicile en cas de situation imprévue ou d'urgence, notamment lorsqu'ils utilisent des modes de transport alternatifs tels que le transport en commun, le covoiturage ou le vélo.
- La mise en place de ce système contribue à lever certaines contraintes associées aux déplacements durables, tout en favorisant la tranquillité d'esprit des employés. Cette mesure s'inscrit pleinement dans la démarche de promotion de la mobilité durable de l'Institut, en complément des autres actions visant à encourager des choix de transport plus respectueux de l'environnement.

➔ OFFRIR UN NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT À VÉLOS ÉQUIVALENT À AU MOINS 1% DU NOMBRE D'EMPLOYÉS

- Afin de soutenir l'adoption du transport actif et de favoriser des habitudes de déplacement durables auprès des employés, l'Institut s'est engagé à offrir un nombre adéquat de places de stationnement pour les vélos.
- À cet effet, un enclos à vélos sécurisé comprenant 20 places est actuellement mis à la disposition des employés, ce qui correspond à au moins 1 % du nombre total d'employés de l'Institut, conformément à l'objectif établi. Cet aménagement permet d'offrir un espace sécuritaire et accessible aux cyclistes, contribuant à faciliter les déplacements domicile travail à vélo.
- Cette mesure s'inscrit dans une approche globale de promotion de la mobilité durable, visant à réduire l'empreinte environnementale associée aux déplacements motorisés, tout en améliorant l'accessibilité et le bien être des employés.

➔ **AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ AUX DOUCHES POUR LES CYCLISTES**

- Dans le cadre des actions visant à soutenir les modes de déplacement actifs et à promouvoir la mobilité durable auprès des employés, l'Institut a amélioré l'accessibilité aux installations de douches destinées aux cyclistes.
- Actuellement, trois douches sont disponibles dans le vestiaire des hommes et deux douches dans le vestiaire des femmes, permettant aux employés qui se déplacent à vélo de bénéficier d'installations adéquates et fonctionnelles. Ces aménagements contribuent à encourager l'adoption du transport actif en facilitant la pratique du vélo pour les déplacements domicile travail, tout en améliorant le confort et le bien-être des utilisateurs.
- Cette mesure s'inscrit dans une approche globale de promotion de la mobilité durable et de réduction de l'empreinte environnementale liée aux déplacements, en cohérence avec les objectifs de santé environnementale et de développement durable de l'Institut

➔ **OFFRIR UNE ACTIVITÉ DE CHANGEMENT DES PNEUS D'AUTO AUX EMPLOYÉS (PROJET PILOTE)**

- Afin d'éviter des déplacements inutiles et de simplifier la vie des employés, le comité SEDD a réalisé un projet pilote en offrant aux employés la possibilité de faire changer leurs pneus pour le printemps directement dans le stationnement de l'Institut. En date de rédaction du présent rapport, 40 personnes se sont inscrites. Ce projet pilote s'est avéré concluant et il est prévu de le reconduire au cours des prochaines années.

ORIENTATION 6 | BÂTIMENTS DURABLES



Aucune action n'a été terminée dans cette orientation cette année mais plusieurs sont en cours de réalisation.

ORIENTATION 7 | QUALITÉ DE L'AIR



⇒ RÉALISER UNE ANALYSE BIOLOGIQUE ANNUELLE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

- Une analyse biologique de la qualité de l'air intérieur est réalisée annuellement dans les bâtiments de l'Institut afin d'assurer un environnement sain et sécuritaire pour les patients, le personnel et les visiteurs. Cette analyse vise à détecter la présence de contaminants biologiques susceptibles d'affecter la qualité de l'air et s'inscrit dans une approche préventive et conforme aux bonnes pratiques en milieu de soins.
- Les analyses effectuées au cours de la période visée n'ont révélé aucun enjeu en lien avec la qualité de l'air intérieur. Les résultats obtenus sont conformes aux normes et lignes directrices reconnues, notamment celles applicables aux établissements de santé, incluant les références du Ministère de la Santé et des Services sociaux, les normes CSA en matière de ventilation dans les établissements de soins, ainsi que les principes généralement reconnus en matière de qualité de l'air intérieur (ex. ASHRAE).
- Cette démarche de surveillance annuelle permet à l'Institut d'assurer le maintien d'un environnement intérieur de qualité, de soutenir le bien être des usagers et du personnel, et de répondre aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques en santé environnementale.

⇒ ÉLABORER UN PROJET DE BALANCEMENT D'AIR – PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

- Dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'air intérieur et de l'efficacité des systèmes de ventilation, un projet de balancement d'air est actuellement en cours d'élaboration. Cette démarche vise à assurer une distribution optimale de l'air dans les différents secteurs de l'Institut, conformément aux bonnes pratiques et aux normes applicables en milieu de soins.
- À cet effet, un cadre budgétaire préliminaire est en cours de développement pour un projet s'échelonnant sur une période d'environ sept ans, afin de permettre une planification progressive et structurée des interventions. La réalisation des travaux sera amorcée une fois le budget finalisé et approuvé, permettant ainsi de prioriser les secteurs d'intervention et d'assurer une mise en œuvre cohérente avec les orientations organisationnelles et les ressources disponibles.

ORIENTATION 8 | ALIMENTATION DURABLE



➔ **POURSUIVRE LA RÉCUPÉRATION DES RESTES ALIMENTAIRES AVEC LA TABLÉE DES CHEFS AFIN D'ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

- Un programme structuré de récupération des surplus alimentaires a été mis en place en partenariat avec la Tablée des chefs en septembre 2019, dans le but de réduire le gaspillage alimentaire et de favoriser la redistribution des aliments auprès de populations vulnérables. Dans le cadre de ce programme, l'Institut a été jumelé à deux organismes communautaires de l'Est de Montréal, soit Action Secours Vie d'Espoir, un comptoir alimentaire actif depuis plus de 20 ans, ainsi que Un Élan pour la vie, un organisme à but non lucratif œuvrant auprès des familles vulnérables du quartier Mercier-Hochelaga et de l'île de Montréal.
- Pour la période allant du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, l'Institut a ainsi remis 5 240,95 portions alimentaires, représentant 1 572,29 kilogrammes d'aliments détournés des sites d'enfouissement.
- Depuis le début du partenariat avec la Tablée des chefs en septembre 2019, ce sont 24 987,25 portions qui ont été redistribuées, ce qui équivaut à 7 496,19 kilogrammes d'aliments récupérés et valorisés. Cette initiative contribue de façon significative à la réduction de l'empreinte environnementale de l'Institut, tout en soutenant concrètement des organismes communautaires locaux et en s'inscrivant pleinement dans la démarche de développement durable et de responsabilité sociale de l'établissement.

➔ **OFFRIR DES PLATS RÉUTILISABLES « POUR EMPORTER » AUX EMPLOYÉS AFIN DE RÉDUIRE L'UTILISATION DE PLATS À USAGE UNIQUE**

- Dans le cadre des actions visant à réduire l'utilisation de contenants à usage unique, 686 ensembles de plats réutilisables ont été distribués gratuitement à autant d'employés de l'Institut. Cette initiative visait à encourager l'adoption de pratiques plus durables dans les habitudes alimentaires des employés, tout en réduisant la production de déchets liés aux repas à emporter.
- Chaque ensemble est composé de trois contenants réutilisables, conçus pour répondre aux différents besoins de consommation alimentaire, tel qu'illustré à la photo sur la page suivante. Les employés ont la possibilité de faire remplir ces contenants directement à la cafétéria de l'Institut lorsqu'ils souhaitent consommer leur repas à l'extérieur de celle-ci.
- Cette mesure contribue significativement à la réduction des déchets générés par les repas pour emporter et s'inscrit pleinement dans la démarche de développement durable de l'Institut, en favorisant des comportements écoresponsables au sein du personnel.



Activité de distribution des plats réutilisables « pour emporter » aux employés

ORIENTATION 9 | APPROVISIONNEMENTS



⇒ **FORMER TOUS LES ACHETEURS DE L'INSTITUT AUX ACHATS RESPONSABLES**

- Dans le cadre de la mise en œuvre de pratiques d'approvisionnement responsables, l'équipe des approvisionnements de l'Institut a bénéficié de formations spécifiques en lien avec les principes et exigences en matière d'achats responsables.
- Une première formation, proposée par le Ministère de la Santé et des Services sociaux et offerte sur la plateforme de l'École nationale d'administration publique (ENA), avait été suivie par l'équipe il y a trois ans. Afin d'assurer la mise à jour des connaissances et de consolider les bonnes pratiques, les acheteurs ainsi que le magasinier ont de nouveau été formés en 2025 sur les achats responsables.
- Ces formations visent à intégrer de façon systématique des considérations environnementales, sociales et économiques dans les processus d'acquisition de biens et de services, contribuant ainsi à réduire l'empreinte environnementale de l'Institut tout en favorisant des pratiques d'approvisionnement durables et conformes aux orientations ministérielles.

ORIENTATION 10 | PROMOTION DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE



⇒ **S'ASSURER QUE LES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LA DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE INTÈGRENT DES CRITÈRES D'ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES**

- Du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, le centre de formation intersectoriel en santé mentale Forensia a tenu 81 activités de transfert des connaissances :
 - 64 ont été présentées en mode virtuel (via Zoom) ;
 - 3 (2 colloques et 1 formation sur mesure) ont été présentées en mode hybride ;
 - 14 ont été présentés en présentiel.
- Pour la grande majorité de ces activités, la transmission du matériel pédagogique par voie électronique a été privilégiée. Cette approche a permis de réduire l'utilisation de documents imprimés tout en facilitant l'accès à l'information pour les participants.
- Dans certains cas, notamment pour des activités de formation destinées au personnel de l'Institut, le matériel pédagogique a été remis en main propre ou expédié par la poste. Il est également à noter que plusieurs formations portant sur des instruments de pointe nécessitent l'acquisition d'un manuel imprimé, lequel est, lorsque possible, remis directement au personnel de l'Institut afin de limiter les envois postaux.
- En 2025, Forensia a par ailleurs revu ses pratiques d'expédition postale en favorisant de manière systématique des modes de livraison écoresponsables, notamment des services d'expédition identifiés comme carboneutres par Postes Canada. Une brève exception a toutefois été observée à l'automne 2025, durant la grève de Postes Canada, période au cours de laquelle les services de Purolator, moins écoresponsables, ont été utilisés de façon ponctuelle afin d'assurer la continuité des activités.
- Pour la prestation en présentiel des 2 colloques en mode hybride, les actions écoresponsables suivantes ont été mises en œuvre :
 - Zéro papier : aucun document imprimé n'a été remis aux participants outre la cocarde. Le programme et les autres documents pertinents ont été transmis électroniquement aux participants, des codes QR ont été disposés à des endroits stratégiques pour faciliter le téléchargement et l'accès en ligne aux documents et au programme par téléphone. Une connexion WiFi a été préparée exclusivement pour les visiteurs ces jours-là pour faciliter la consultation en ligne.
 - Les événements ont eu lieu à l'Institut, diminuant l'empreinte écologique des participants de l'Institut et facilitant leur participation.
 - Les lunchs ont été fournis par des traiteurs qui diminuent/limitent/éliminent l'utilisation de matériel non-recyclable ou non-compostable dans les boîtes à lunch.
 - Les services alimentaires ont offert des fontaines d'eau limitant l'usage de bouteilles.

- Des bacs de recyclage et de compost ont été disposés en quantités suffisantes et à des emplacements stratégiques. Une attention particulière a été portée pour qu'ils soient vidés ou remplacés dès qu'ils étaient pleins.
- Des renseignements exhaustifs ont été transmis aux participants pour les sensibiliser à utiliser le transport en commun.

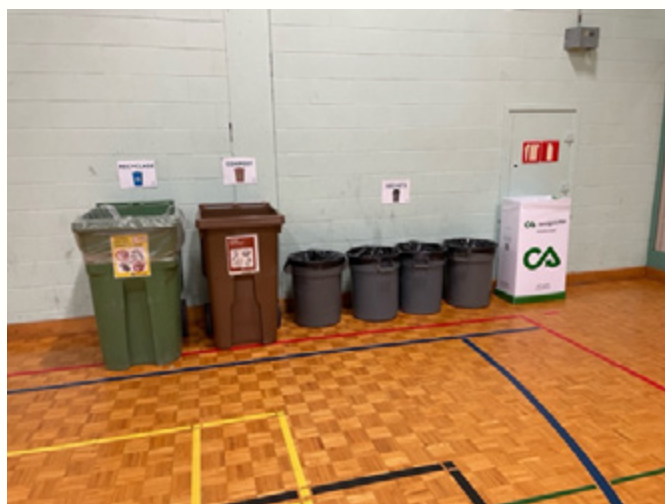
Par ailleurs, au dernier colloque qui a eu lieu le 25 mars 2026, « Rétablissement et violences. Ensemble pour mieux accompagner », un service de navette a été offert pour la première fois entre la station de métro Radisson et l'Institut. Une dizaine de personnes ont utilisé ce service (sur un total de 118 participants).

D'autres activités de transfert des connaissances ont été organisées durant l'année en suivant ces orientations.

Lors d'une activité spécifique présentée en mai 2025 et regroupant 47 personnes venant de l'Université de Sherbrooke et de Paris Cy Clergy, une initiative de covoiturage a été mise en place pour réduire l'empreinte environnementale des déplacements de ces participants spécifiques.



Actions de réduction à la source mises de l'avant lors d'événements organisés par Forensia (ici, fontaine d'eau et verres réutilisables).



Système de gestion des matières résiduelles privilégiant le recyclage et le compostage, disponible lors d'événements organisés par Forensia

ORIENTATION 11 | BIODIVERSITÉ



➔ VERDIR ET RENDRE ACCESSIBLES LES COURS INTÉRIEURES

- Dans une perspective d'amélioration du cadre bâti et de valorisation des espaces extérieurs, un projet de revitalisation de la cour de l'entrée principale de l'Institut a été amorcé. Cette intervention visait à enrichir l'aménagement paysager par l'ajout de végétation diversifiée, afin d'apporter davantage de couleur, de volume et de qualité visuelle à ce secteur stratégique. Les haies de cèdres existantes ont été retirées et remplacées par la plantation d'arbres et d'essences végétales mieux adaptées, contribuant à une entrée plus accueillante, vivante et harmonieuse. Ce réaménagement permet non seulement d'améliorer l'expérience des usagers, des visiteurs et du personnel, mais aussi de renforcer la biodiversité et la résilience écologique des terrains de l'Institut.
- Dans le cadre des actions visant à améliorer la qualité des milieux intérieurs et à favoriser le bien être des usagers et du personnel, un deuxième mur végétal a été installé dans la salle AR 89. Cette intervention s'inscrit dans une démarche de verdissement des espaces intérieurs, contribuant à créer un environnement plus apaisant, agréable et vivant. L'ajout de ce mur végétal permet non seulement d'enrichir l'esthétique de la salle, mais également de renforcer la présence du végétal dans les espaces collectifs, en cohérence avec les objectifs de santé environnementale et de développement durable de l'Institut.
- Un projet de revitalisation complète de la cour du jardin a été réalisé en partenariat avec le service d'horticulture, dans le but de transformer cet espace extérieur en un environnement convivial, calme et serein, propice au bien être des patients. Les aménagements ont été pensés afin de créer un lieu favorisant la détente, la contemplation et le ressourcement, tout en valorisant une approche respectueuse de l'environnement.
- Le projet comprend également l'aménagement d'un espace potager, activement entretenu par les patients. Cette initiative permet de les impliquer concrètement dans l'entretien du jardin, tout en leur offrant une activité structurante et valorisante. Le potager contribue à favoriser l'engagement, le sentiment d'utilité et le contact avec la nature, en plus de s'inscrire dans une démarche de développement durable et de soutien au rétablissement. Par cet aménagement, le jardin devient un véritable milieu de vie thérapeutique, intégré aux actions de santé environnementale de l'Institut.



Revitalisation de la cour de l'entrée principale



Mur végétal de la salle de réunion AR-89



Revitalisation de la cour du jardin

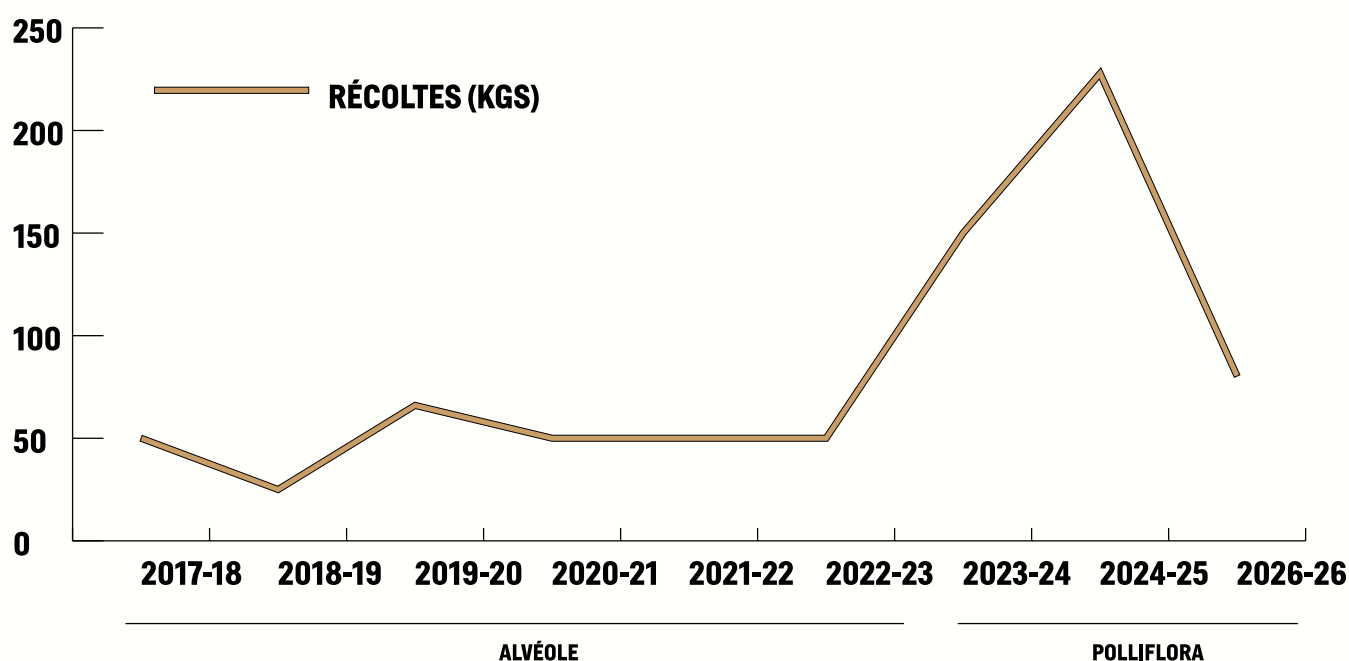


Revitalisation de la cour du jardin

➔ RÉCOLTER LE MIEL DES DEUX RUCHES SUR LES TERRAINS DE L'INSTITUT

- La récolte de Pi Miel pour l'année 2025 2026 s'est révélée satisfaisante, les deux essaims installés sur les terrains de l'Institut ayant produit conjointement 80,3 kilos de miel. Cette production demeure néanmoins inférieure à celle des années précédentes. Cette situation s'explique en partie par la perte d'un essaim au printemps, qui a nécessité son remplacement par une nouvelle colonie, entraînant une période d'adaptation et une capacité de production réduite pour la saison en cours.
- Les pots de Pi Miel sont offerts en vente de façon continue à la cafétéria de l'Institut, favorisant la valorisation locale de cette production issue d'une initiative en biodiversité. En complément, plusieurs kiosques de vente ont été organisés à différents moments de l'année afin de promouvoir le projet et de sensibiliser la communauté à l'importance de la biodiversité urbaine.
- Par ailleurs, une activité éducative d'ouverture des ruches a été tenue le 13 août 2025 auprès de patients de l'Institut. Cette activité a permis de sensibiliser les participants au rôle essentiel des pollinisateurs, tout en favorisant leur implication active dans une démarche de développement durable porteuse de sens, intégrée au milieu de vie et de soins.
- En complément aux activités de production et de mise en valeur du Pi Miel, une initiative de distribution des pots de miel a été mise en œuvre au cours de l'année 2025 2026 afin de faire bénéficier directement les patients de cette démarche en biodiversité.

Figure 5. Évolution des quantités de miel produit par les deux ruches de l'Institut



- À cet effet, des pots de Pi Miel ont été distribués à deux reprises dans chacune des unités de vie de l'Institut.
- Cette action visait à valoriser concrètement le projet apicole auprès des patients, tout en renforçant le lien entre les initiatives de développement durable et le milieu de vie et de soins. La distribution des pots de miel a également permis de sensibiliser les patients à l'origine locale du produit, au rôle des pollinisateurs et à l'importance de la biodiversité urbaine, dans une approche à la fois éducative, inclusive et significative.
- Par cette initiative, l'Institut poursuit son objectif d'intégrer les patients aux actions de santé environnementale et de développement durable, en favorisant leur participation à des projets porteurs de sens et ancrés dans le quotidien institutionnel.



Activité de vente de pots de PiMiel

ORIENTATION 12 | ATTÉNUATION ET MITIGATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



⇒ ÉVALUER LES RISQUES ET LA VULNÉRABILITÉ DES BÂTIMENTS ACTUELS AUX IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Ce projet, déployé sur une période de trois ans, se décline en plusieurs phases successives.
- La première phase, réalisée en 2023-2024, consistait à compléter une liste de contrôle visant à évaluer le niveau de préparation de l'Institut face aux impacts des changements climatiques.
- La deuxième phase a été complétée en mars 2026, conformément à l'échéance du livrable fixée au 30 avril 2026. Elle avait pour objectif de dresser un inventaire des vulnérabilités de l'environnement bâti de l'Institut face aux aléas climatiques, notamment la chaleur extrême et les épisodes de pluie abondante.
- La troisième phase consistera à élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques et devra être complétée au plus tard le 31 décembre 2027.



Activité éducative offerte à des patients et animée par l'équipe de Polliflora.